

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 912

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 42 à 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions prévoient la prise en charge par la Sécurité Sociale de toutes les PMA.

Elles remettent en cause l'objet même de la médecine : l'AMP se transforme en une technique à la demande pour toutes, financée à 100 % par la sécurité sociale que les causes soient médicales ou pas, transformant le rôle des médecins.

- Est-il normal de prévoir le remboursement par la Sécurité sociale de l'extension de la PMA prévue par ce texte, alors que ces nouveaux cas prévus ne répondent pas à une infécondité mais à un désir d'enfant impossible naturellement ?
- Dans un contexte de tension des finances publiques, de grèves des urgences révélant des difficultés de notre système de santé avec des moyens limités pour répondre aux objectifs qu'on lui assigne, est-ce raisonnable ?
- On devrait au contraire développer la recherche contre l'infécondité dont le développement anormal, ces dernières années, devrait nous inquiéter.